

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 15 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECCQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENGE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Carole BERECHÉL, Yvon BERHAULT, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

Délibération n°2021-242

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 11

<p style="text-align: center;">AFFAIRE GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>
--

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

Domanialité

- Décision n°2021_301 – Avenant au bail professionnel concédé au Docteur Perret, relatif à l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, impliquant un changement de cabinet et modifiant la surface du local, le prorata des loyers et les provisions sur charges.
- Décision n°2021_302 – Avenant au bail professionnel concédé au Docteur Le Deuc, relatif à l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André, impliquant un changement de cabinet et modifiant la surface du local, le prorata des loyers et les provisions sur charges.
- Décision n°2021_311 – Convention d'occupation gratuite des espaces naturels à l'ouest du Parc d'Activités de Lanjouan 2 à M. Desort aux conditions suivantes :
 - Occupation d'une emprise partielle de la parcelle 270ZN0051 pour une surface estimée de 17 000 m²,
 - Occupation concédée uniquement à des fins de pâturage de chevaux,
 - Durée de 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 11 renouvellements,
 - Entretien, élagage, clôture à la charge de l'occupant. L'utilisation de pesticides est prohibée.
- Décision n°2021_321 – Bail professionnel d'une durée de 6 ans non renouvelable à M. Bruno Pauchard, kinésithérapeute à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pléneuf-Val-André – Bail concédé selon les conditions suivantes :
 - Loyer mensuel de 10 € du m² loué indexé sur indice ILAT de l'INSEE, comprenant le cabinet privé et le prorata des espaces communs partagés,
 - Provision sur charges de 1,50 € du m² loué, avec régularisation des charges annuelles au prorata des surfaces louées.

Urbanisme et patrimoine

- Décision n°2021_313 – Dépôt d'une demande de permis d'aménager – Secteur de la Mascotte à Erquy.

Finances et comptabilité

Subventions attribuées

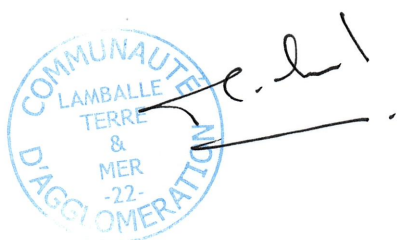
- Décision n°2021_260 – Attribution d'une subvention de 10 000 € (5 000 € par logement) à « La Rance » en vue de la réalisation en VEFA de 2 pavillons sur la commune de Lamballe-Armor (Morieux) – 7 Bis et 7 Ter rue des Plages.
- Décision n°2021_265 – Attribution d'une subvention de 25 000 € (5 000 € par logement) à « La Rance » en vue de la réalisation de 5 logements locatifs sociaux sur la commune de Pléneuf-Val-André – Le Domaine des Oliviers.

- Décision n°2021_291 – Attribution d’une subvention de 50 000 € à la commune de Lamballe-Armor (5 000 € par logement) en vue de la réalisation de 10 logements locatifs sociaux – Rue du Docteur Calmette à Lamballe-Armor.
 - Décision n°2021_292 – Attribution d’une subvention de 90 000 € à la commune de Lamballe-Armor (5 000 € par logement) en vue de la réalisation de 18 logements locatifs sociaux sur la ZAC du Liffre – Rue Fernand Labbé à Lamballe-Armor.
 - Décision n°2021_345 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 934 €.
 - Décision n°2021_348 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_349 – PIG Précarité énergétique adaptation – Plémy – 500 €.
 - Décision n°2021_353 – Aide accession sociale à la propriété – Bréhand – 3 000 €.
 - Décision n°2021_355 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_356 – Aide accession sociale à la propriété – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_357 – Aide accession sociale à la propriété – Plestan – 3 000 €.
 - Décision n°2021_358 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 2 000 €.
 - Décision n°2021_359 – OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - Décision n°2021_360 – PIG Précarité énergétique adaptation – Tramain – 2 000 €.
- **Déchets, eau, assainissement, GEMAPI, énergie**
- **Energie**
 - Décision n°2021_298 – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet d’extension d’éclairage public de la placette de retournement de la rue de la Saudraie sur la commune de Lamballe-Armor, pour un montant estimatif de 11 016 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% d’ingénierie).
 - Décision n°2021_299 – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet de viabilisation de l’îlot 4 du Parc d’Activités de La Tourelle sur la commune de Lamballe-Armor, suivant les montants estimatifs indiqués ci-dessous :
 - Projet d’alimentation moyenne tension : 128 000 € TTC,
 - Projet d’alimentation basse tension : 45 500 € TTC,
 - Projet d’éclairage public : 7 776 € TTC (1^{ère} phase) et 22 032 € TTC (2^{ème} phase) – Coût total des travaux majoré de 8% d’ingénierie,
 - Projet pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de télécommunication électronique : 12 600 € TTC – Coût total des travaux majoré de 8% d’ingénierie
 - Projet d’ouverture de la tranchée et surlargeur de tranchée pour le réseau gaz : 3 000 € TTC – Coût total des travaux majoré de 8% d’ingénierie.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **23 DEC. 2021**

De l’affichage le **23 DEC. 2021**



Pour le Président,
Par délégué,
Directeur/Général des services,
Arnaud LECOURT